

PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ 2023 / 2024

	STATUT	MONTANT EN EUROS		DÉTAIL DU PAIEMENT
		TAUX	TAUX RÉDUIT(*)	
LICENCE	Non boursier	170,00 €	113,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
MASTER	Non boursier	243,00 €	159,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
INGENIEUR	Non boursier	601,00 €	401,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
AUDITEUR LIBRE	Licence	170,00 €		Droits de scolarité - Diplômes nationaux

Acquittement de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) d'un montant de 100 € par le biais du site web : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Tous les étudiants (boursiers ou non boursiers) seront dans l'obligation d'adresser l'attestation de paiement ou d'exonération de cette contribution
Les auditeurs libres ne s'acquittent pas de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

(*) Le taux réduit concerne les étudiants en césure (paiement du taux réduit uniquement) et ceux inscrits en double diplôme sauf la DLMI (ex : inscrit en licence de droit et en licence d'anglais : le montant des droits d'inscription s'élèvera à 170+113 euros)

Pour les étudiants en **prépa CPGE** dans les lycées : le montant des droits d'inscription s'élèvera à 170 euros